

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS357

présenté par

M. Descoeur, M. Pradié, M. Sermier, Mme Louwagie, Mme Meunier, M. Straumann,
M. Emmanuel Maquet, M. Leclerc, M. Masson, M. Saddier, M. Bony et M. Abad

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 141, insérer l'alinéa suivant :

« La Caisse des dépôts et consignations fournit mensuellement des données statistiques concernant le nombre et la typologie des personnes ayant mobilisé leur compte personnel de formation ainsi que les caractéristiques des formations suivies dans ce cadre. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à pouvoir disposer d'éléments statistiques précis concernant l'utilisation du compte personnel de formation. Ces éléments sont indispensables si l'on souhaite connaître la typologie des personnes bénéficiaires d'actions de formation au titre du CPF ainsi que les caractéristiques des formations suivies.

En effet, ces éléments permettront d'analyser les choix de formation et de les croiser avec les besoins en compétences des entreprises.